

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA MEUSE**

**Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande de modification d'un permis de construire en cours de validité
Centrale Solaire de Goussaincourt- Bois communal**

-=-=-

Par arrêté préfectoral n°2021- 26 du 06 janvier 2021, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique du mercredi 10 février 2021 au samedi 13 mars inclus soit 32 jours consécutifs, sur la demande de modification d'un permis de construire en cours de validité d'une centrale photovoltaïque – centrale solaire de Goussaincourt bois communal - sur le territoire de la commune de GOUSSAINCOURT présentée par la Société Eurocape.

La personne responsable du projet est M. Mohamed ZEROUG, auprès duquel toute information peut être demandée, à l'adresse suivante : zeroug@eurocape.fr.

Un exemplaire du dossier comprenant notamment, la demande de permis de construire, un résumé non technique, une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est sur le projet, est déposé en mairie de GOUSSAINCOURT.

Les pièces du dossier d'enquête sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse (www.meuse.gouv.fr - rubriques politiques publiques - participation du public – consultations en cours ou à venir).

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier à la préfecture de la Meuse, 40 rue du bourg à BAR LE DUC du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de GOUSSAINCOURT. Les observations peuvent être également adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la mairie de COMMERCY ou par courriel à l'adresse suivante : pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr

Mme Marguerite-Marie Poirier a été désignée commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences qu'elle tiendra en mairie de GOUSSAINCOURT aux jours et heures suivants :

- **le mercredi 10 février 2021 de 14h00 à 16h00**
- **le lundi 15 février 2021 de 14h00 à 16h00**
- **le mardi 23 février 2021 de 16h00 à 18h00**
- **le mercredi 03 mars 2021 de 10h00 à 12h00**
- **le samedi 13 mars 2021 de 13h00 à 15h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an en mairie de GOUSSAINCOURT et à la préfecture de la Meuse ainsi que sur son site internet (www.meuse.gouv.fr - rubriques politiques publiques - participation du public – suites consultations). Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

A l'issue de la procédure, la préfète de la Meuse est compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.